

Verre

Verre creux

À l'ECO CENTER, le verre creux est collecté dans un conteneur situé à l'extérieur.

Verre creux:

Bouteilles, verres, flacons, bocaux (incolores, bruns, verts) vides, sans bouchons et sans films en aluminium (p. ex. bouteilles de crémant, de vin et de bière).

Il est interdit de jeter dans le conteneur à verre creux et dans la poubelle brune:

- le verre plat, c'est-à-dire les vitres, le verre armé, les miroirs. Des conteneurs séparés sont mis à votre disposition pour ce type de verre à l'ECO CENTER.
- les articles en céramique ou en porcelaine sont à déposer dans le conteneur prévu pour les déchets de démolition.

Si vous optez pour le confort, utilisez la poubelle brune pour le ramassage à domicile qui a lieu une fois par mois. Vous trouverez les dates relatives sur le calendrier écologique. Les poubelles brunes ont une contenance de 40 l ou 120 l. Renseignez-vous auprès de l'administration communale!

Verre plat

Compte-tenu de sa composition, le verre plat ne peut pas être recyclé avec le verre creux. À l'ECO CENTER, il est collecté dans deux conteneurs séparés: un pour le verre sans cadre et un autre pour le verre avec cadre.

Verre plat:

Vitrages, verre armé, miroirs, fenêtres entières avec cadre en bois, plastique ou métal.

Remettez le verre plat de préférence intacte, cela facilite l'indispensable tri complémentaire!

Conseils pour l'environnement

Même si le recyclage du verre ne pose pas de problèmes et n'implique aucune perte de qualité, les températures de fusion très élevées nécessaires au recyclage impliquent une importante consommation d'énergie. Il est donc préférable d'acheter des bouteilles réutilisables et des produits régionaux afin d'éviter les longs trajets empruntés par les bouteilles consignées.

Recyclage du verre

Avant de pouvoir être réutilisé, le verre est soigneusement retraité. Les substances étrangères sont éliminées manuellement ou mécaniquement. L'élimination des résidus métalliques ou des substances parasites (p. ex. céramique ou porcelaine) est primordiale car d'infimes quantités suffisent à détériorer la qualité du verre. Le verre trié exempt de toute impureté peut être fondu et utilisé pour la production de nouveaux articles en verre.

